

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



2020



Christophe CAILLIET
Président du District de l'Yonne de Football
les membres du Comité de Direction, des commissions
ainsi que le personnel administratif et technique vous
présentent leurs meilleurs vœux pour une année 2020
remplie de santé, joies et réussites sportives.

Partenaires



« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 4
Actualités	Pages 5 à 8
Procès-Verbaux	Pages 9 à 21



Votre **Guide de Formation** est enfin disponible ! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs - Entraîneurs - Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

DONNEZ VOTRE SANG... FAITES GAGNER VOTRE CLUB !

EFSE
Établissement Français du Sang
Des dons pour une planète

Rotary

mon sang pour les autres
Rotary Clubs de France - Établissement Français du Sang
www.mon sangpourlesautres.fr

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

DON DE SANG, ON VOUS ATTEND !

➔ **le Samedi 11 Janvier**
de 10h à 18h
à **AUXERRE**
Salle Vaulabelle

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang

- 1 Accueil
- 2 Entretien préalable au don
- 3 Prélèvement, 7 à 10 min.
- 4 Pause A+

3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang !

3 vies sauvées :
- Diabète, maladies
- Hémodialyse
- Personnes âgées

Les conditions pour donner

- être âgé de 18 à 70 ans
- être muni d'une pièce d'identité
- peser au moins 50 kg
- ne pas venir à jeun

Vérifiez votre éligibilité en ligne sur dondesang.efs.sante.fr rubrique « Puis-je donner ? » ou sur l'appli **Don de sang**

dondesang.efs.sante.fr

f i y t i n

Téléchargez **Don de sang**, l'appli qui sauve des vies

Le District de l'Yonne de Football, dans le cadre du partenariat entre la Fédération Française de Football et l'E.F.S, propose un challenge aux clubs icaunais !

Ce tout nouveau défi consiste à inciter les licenciés et/ou représentants légaux des jeunes licenciés à donner leur sang, jusqu'au 12 juillet 2020. Il suffira d'envoyer l'attestation (sous l'égide du club) au secrétariat du district (ajanvier@yonne.fff.fr), permettant l'attribution des points.

Le club ayant renvoyé le plus d'attestations et cumulé le plus de points, sera récompensé d'une dotation surprise lors de la prochaine soirée des champions.

Le District de l'Yonne de Football donne rendez-vous au plus grand nombre ce samedi 11 janvier de 10h à 18h00 à AUXERRE !

LICENCIÉ APRÈS LE 31 JANVIER



Dans le cadre des licences enregistrées après le 31 Janvier, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous rappelle les différents points de règlement et délibération :

JOUEURS ET JOEUSES LICENCIÉ(E)S APRES LE 31 JANVIER

ARTICLE 25 –DÉROGATIONS RÉGIONALES

L'article 152 des RG de la FFF prévoit qu'aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football décide d'accorder une dérogation à ces dispositions pour permettre :

- aux joueurs seniors masculins licenciés après le 31 janvier, d'évoluer dans les équipes des séries inférieures à la D1.
- aux joueuses U19F et senior F ainsi qu'aux joueuses U18F en l'absence d'équipe U18F dans le club, de même que pour les U16F et U17F en l'absence d'équipe U18F d'évoluer dans les équipes féminines de football à 11 pour les divisions R2F et R3F, dans les conditions et limites prévues à l'article 73 des RG de la FFF ; étant précisé que cette dérogation s'applique aux compétitions Féminines Seniors organisées par les Districts. (Application au 1er juillet 2019)

CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL SENIORS

ARTICLE 85 – QUALIFICATION

Les joueurs doivent obligatoirement être titulaires d'une licence Futsal.

Un joueur peut détenir dans le même club ou dans deux clubs différents deux licences « joueur » ou « joueuse » de pratiques différentes maximum (libre, football d'entreprise, loisir, futsal), sauf si elles ouvrent le droit à la participation à deux championnats nationaux différents.

La participation des joueurs licenciés après le 31 janvier, est autorisée dans les championnats régionaux Futsal sauf en R1 FUTSAL,

Le nombre de doubles licences autorisé est illimité pour :

- Championnat Futsal R1 (catégorie A)
- Championnat Futsal R2, (catégorie B)

En outre, les équipes qualifiées pour participer à la phase d'Accession Interrégionale Futsal.

FORMATIONS ET RECYCLAGE PSC1

Le CDOS89 propose plusieurs formations PSC1 (1^{ers} secours)

Le 29 Février Recyclage PSC1 le samedi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h30

Le 28 et 29 Mars 2020 aux horaires suivants :
Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h30
Et le dimanche de 8h30 à 12h00

Le 30 et 31 Mai 2020 aux horaires suivants :
Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h30
Et le dimanche de 8h30 à 12h00

A MONÉTEAU 22 Route d'Auxerre (école de musique)

Tarif : 60 €

Le [bulletin d'inscription](#) est à retourner au CDOS accompagné du règlement.



CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
FORMATIONS MODULAIRES				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
CERTIFICATS FEDERAUX				
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
MODULES SPECIFIQUES				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
CERTIFICATIONS				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H

DES NOUVEAUX BÉNÉVOLES FORMÉS !



Dans le cadre d'une meilleure structuration des clubs et d'un travail orienté des différents acteurs de l'association, des licenciés icaunais ont participé au CFF4, décliné en deux modules de formation.

Les 20 et 21 décembre 2019, le District de l'Yonne de Football a accueilli 13 stagiaires licenciés de l'AJA, ES Appoigny, Avallon FCO, AACS Cheny, AJS Neuvy-Sautour, UF Tonnerrois, US Varennes, pour la formation CFF4 et le module consacré au projet associatif.

Sous l'égide de Bruno BILLOTTE, CTD DAP 89 et Thomas TALLANDIER (membre de la commission technique), les dirigeants et éducateurs ont pu réfléchir sur les projets de développement de leurs clubs, et des thématiques comme la fidélisation, l'attractivité, la qualité d'accueil, et obtenir les bons conseils dans le cadre de leur structuration de club.

Bravo aux participants !

COUPE NATIONALE FUTSAL : L'ASUC MIGENNES EN FINALE RÉGIONALE !



L'ASUC Migennes commence bien l'année avec sa qualification pour la finale régionale de la Coupe Nationale Futsal Séniors !

Après trois victoires (dont une par forfait) lors du premier tour le 12 décembre dernier face au FC Monéteau d'une part et de l'ES Charbuy d'autre part, l'équipe de l'ASUC Migennes a pu affronter sereinement l'équipe d'Auxonne pour le deuxième tour le 21 décembre.

Les Migennois ont cependant dû attendre le jeudi 9 janvier 2020 pour effectuer la troisième et avant-dernière phase régionale contre l'US Joigny au gymnase Serge Mésonès à AUXERRE.

La finale régionale de la Coupe Nationale Futsal séniors opposant le FC DIJON CLENAY à l'ASUC Migennes se disputera le samedi 11 janvier à 16h15 à la Salle Espace Loisirs de CLENAY.

Félicitations pour cette qualification et bonne chance pour la suite !

CHAMPIONNAT UNSS FUTSAL EXCELLENCE À CLÉNAY POUR LE LYCÉE FOURIER !



Le groupe féminin encadré par Guillaume Garnier à gauche et Mme Tribouillard, Provisoire Adjointe du lycée Fourier à droite.

Les jeunes joueuses et arbitres de la section sportive football du lycée Fourier étaient sur le terrain pour participer à cette compétition.

Le 8 janvier, s'est déroulé à Clénay (21) le championnat académique UNSS Futsal Cadettes Excellence qualificatif pour le championnat de France.

La section féminine du lycée Fourier était présente pour la 2^e fois après sa création en septembre 2018.

Les filles étaient coachées par Guillaume Garnier, éducateur au club du Stade Auxerre. La responsable pédagogique Mme Magaly Besson, agrégée d'EPS était aussi sur place pour encadrer les deux équipes. La Provisoire Adjointe du lycée, Mme Tribouillard était également du voyage pour supporter les joueuses et les arbitres de la filière.

Malgré un engagement total et de belles oppositions, aucune des deux équipes n'a réussi à se hisser à la première place qualificative pour le championnat de France. C'est le lycée Hyppolite Fontaine qui ira sur la compétition nationale.

Nos arbitres ont quant à eux bien dirigé les débats et ont fait forte impression, aussi bien sur le terrain qu'en dehors en prenant en charge l'organisation et la formation des autres jeunes officiels. Bravo à eux.



Nos 6 arbitres présents à Clenay

En bas : Océane Ordonez, Louis Bazin et Thomas Simonet

En haut : JO Dijon, Noémie Marcelin, Alexandre Vallez et Jérémy Cordon

Merci au directeur UNSS régional Emmanuel Bedu pour sa présence et nous vous donnons rendez-vous en mars prochain pour le football à 11.

Enfin, le 29 novembre avait lieu à Auxerre un match comptant pour le championnat de France universitaire opposant l'UFR STAPS de Dijon à celui d'Orsay. Ce match riche en événements, a vu les dijonnaises se qualifier sous la direction de Baptiste, Lilian et Théo.

Félicitations à nos jeunes féminines et arbitres pour leur engagement et le comportement irréprochable sur et en dehors du terrain.

Alexandre PERREAU-NIEL

Réunion du jeudi 19 décembre 2019

Présidence : M CAILLIET Christophe.

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, CHATON Aurélien, FREMION Éric, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, RENAULT Thierry.

Excusés : MM BRIFFAUX Jérôme, PLEUX Cédric, SABATIER Patrick.

Absent : M. TRINQUETTE Jean-Louis.

Invités : MM. BILLOTTE, PERLIN Guillaume.

Début de séance à 19H15 - Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance.

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Madame Florence BRUNET, Secrétaire Générale du District de l'Yonne, pour le décès de son papa ;
- Monsieur Claude BARRET, membre de la Commission de Discipline du District de l'Yonne, pour le décès de sa maman ;
- Monsieur Michel SORNAY, Président du District du Jura, pour le décès de sa maman.
- Monsieur Lahouari BEN AMAR, arbitre du District de l'Yonne, pour le décès de son papa.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 99 CD 8 du 08 octobre 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 116 CD 10 téléphonique du 22 octobre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 110 CD 9 électronique du 23 octobre 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 117 FIN 2 du 24 octobre 2019 des finances (interne) : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 133 CD 11 du 06 novembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 157 CD 12 électronique du 27 novembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 170 CD 13 téléphonique du 07 décembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

2. Reprise de décisions : PV 157 CD 12

Courriel du club de Varennes :

Après vérification, le Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 30 € appliquée pour ce club.

Courriel du club d'Aillant/Tholon :

Après vérification, le Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 120 € appliquée pour ce club.

Courriel du club de Bléneau :

Après vérification, le Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 120 € appliquée pour ce club.

3. Communication du Président

En préambule le Président et le Comité de Direction adressent leurs félicitations aux clubs :

- Du FC Paron et du Stade Auxerrois Football pour leur parcours jusqu'au 5^{ème} tour de la Coupe de France ;
- Du Stade Auxerrois et du FC Sens pour leur parcours jusqu'en 64^{ème} de Finale de la Coupe Gambardella ;

Le Président et le Comité de Direction félicitent les clubs de :

- UF Tonnerrois (remise le 19 octobre dernier) et FC Chevannes (remise le 11 novembre dernier) pour l'obtention du Label Fédéral Espoir pour leur Ecole de Football ;
- AACS Cheny (remise le 23 novembre dernier) pour l'obtention du Label Fédéral École de Foot Féminin ;
- Stade Auxerrois (remise le 11 décembre dernier) pour l'obtention du Label Fédéral Jeunes, niveau Excellence.

Le Président et le Comité de Direction félicitent le club de Champs/Yonne, premier lauréat intermédiaire du Challenge de la Sportivité / France Bleu.

Le Président et le Comité de Direction félicitent les candidats arbitres et arbitres auxiliaires admis à l'examen d'arbitrage.

Le Comité de Direction nomme à l'unanimité les arbitres stagiaires suivants :

- M. AZZEGGOUAR WALEN Yanis – FC SENS – Arbitre
- M. BRUNET Thibault – ES APPOIGNY – Jeune arbitre
- M. DAKRE Nelson – FC SENS – Jeune arbitre
- M. GHARRASSI Abdelaaziz – FC SENS - Arbitre
- M. GRAILLER Alban – A.J. AUXERRE – Jeune arbitre
- M. HENRY Romain – AJS NEUVY SAUTOUR – Arbitre
- M. LAROCHE Lilyan – SEREIN AS – Jeune arbitre
- M. LECHEVALLIER Enzo – ASQUINS MONTILLOT – Jeune arbitre
- M. LURIER Maxime – AILLANT SP – Jeune arbitre
- M. MARTIN Michael – FC PONT SUR YONNE - Arbitre
- M. PIAT Lenny – AS CHABLIS – Jeune arbitre
- M. ODABAS Mesut – US VARENNES - Arbitre
- M. SOYER Mickael – AACS CHENY - Arbitre

Le Président informe le Comité de Direction que la CRA a validé en plénière le passage de la catégorie R2 en R1 de Monsieur Alexis GIL au 1^{er} janvier 2020.

Au début de la saison 2017-2018, la F.F.F, en collaboration avec l'Institut de Formation du Football, a lancé le « Club des 100 femmes dirigeantes de demain » avec pour objectif d'accompagner 25 femmes dirigeantes chaque saison jusqu'à l'horizon 2020.

Le Président informe le Comité de Direction que la candidature de Madame Florence BRUNET a été retenue par la Commission Fédérale de Féminisation et le Bureau Exécutif de la L.F.A. Elle fera donc partie des 25 femmes qui seront accompagnées par la Fédération pour cette saison 2019-2020.

a) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 10 063 licenciés contre 10 663 la saison passée. Le Président fait part d'une diminution du nombre de licenciés de plus de 5 % au 18 décembre 2019, comme sur le plan national.

b) Informations relatives aux salariés du District

Entretiens annuels des salariées administratives faits le mercredi 23 octobre 2019.

Engagement de deux services civiques sous agrément fédéral, depuis le 15 octobre pour l'un et 5 novembre pour le second.

Le Président informe les membres du Comité de Direction de la demande d'engagement d'un 3^{ème} service civique avec un agrément en lien avec la DDCSPP.

Suivi de ce dossier : Florence BRUNET et Dominique AMARAL

c) Don du sang

Le Président informe le Comité de Direction que le 7 décembre dernier, certains membres ont mené une action solidaire en participant à un don du sang afin de promouvoir le partenariat de la F.F.F avec l'E.F.S, et propose aux clubs, entre le mois de décembre et le 12 juillet 2020, un « challenge » en incitant les licenciés et/ou représentant légal des jeunes licenciés à donner leur sang et en renvoyant au District l'attestation sous l'égide de son club, permettant l'attribution de points. Le club ayant renvoyé le plus d'attestation et cumulé le plus de points, sera récompensé d'une dotation surprise lors de la prochaine soirée des champions.

d) Projet 1 équipe = 1 éducateur

Les inscriptions aux formations d'éducateurs se font directement auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football (LBFCF) par les clubs.

Le Président informe qu'un état des lieux des profils des éducateurs responsables d'équipes jeunes a été effectué par club et par catégorie.

Le Comité encourage tous les dirigeants non formés en charge d'une équipe, en particulier d'une équipe de jeunes, à consulter les offres de formations disponibles sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football.

e) Assemblée Générale de la FFF

Assemblée Générale qui a eu lieu le 14 décembre 2019 à Paris. Le Président informe que les modifications des règlements n'impacteront pas notre District, hormis les modalités d'obtention du Label.

f) Réunions de secteurs

Le Président fait un premier retour sur les 5 premières réunions de secteurs qui ont débuté le 12 novembre dernier.

4. Vérifications des feuilles de matchs / catégories jeunes

Feuilles de match ou feuilles de plateau manquantes

Le Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- U7 / rencontre du 7 novembre 2019
 - FC Pont / Yonne : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

- U9 / rencontre du 7 novembre 2019
 - ES Charbuy : amende de 30 €
 - CAV Saint-Georges : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

- U9 / rencontre du 16 novembre 2019
 - ES Charbuy : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - Asquins/Montillot : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

- U9 / rencontre du 30 novembre 2019
 - Onze Saint Clément : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - SC Gron-Véron : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - Auxerre Rosoirs : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

- U11 / rencontre du 7 novembre 2019
 - Stade Auxerrois : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

Absences non excusées d'équipes sur un plateau

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.15)

JOURNÉE DU 7 NOVEMBRE 2019

CLUB ABSENT	CLUB RECEVANT	CAT.	AMENDE
AJ Auxerre F	AS Venoy	U9	40 € dont 20 € au club recevant

JOURNÉE DU 23 NOVEMBRE 2019

CLUB ABSENT	CLUB RECEVANT	CAT.	AMENDE
CJ Vergigny	Neuvy Sautour	U7	40 € dont 20 € au club recevant

JOURNÉE DU 30 NOVEMBRE 2019

CLUBS ABSENTS	CLUBS RECEVANTS	CAT.	AMENDE
AJ Auxerre F	AS Venoy	U9	40 € dont 20 € au club recevant
St Clément 3	Sens FP	U11	40 € dont 20 € au club recevant

JOURNEE DU 7 DECEMBRE 2019

CLUB ABSENT	CLUB RECEVANT	CAT.	AMENDE
St Denis les Sens	St Martin du Tertre	U9	40 € dont 20 € au club recevant

Participation de joueurs non licenciés

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Avallon FCO	U13	PERRON	Louis	Pas de licence 2019 (dernière le 14/11/2018)	120 €
Stade Auxerrois	U13	MORIN	Louise	Licence demandée le 05/12/2019	120 €
Stade Auxerrois	U13	RAIMOND	Lola	Pas de licence - Introuvable	120 €

JOURNEE DU 28 SEPTEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Stade Auxerrois	U13	MORIN	Louise	Licence demandée le 05/12/2019	120 €
Stade Auxerrois	U13	RAIMOND	Lola	Pas de licence - Introuvable	120 €
Stade Auxerrois	U13	BARDOU	Mylène	Licence demandée le 06/11/2019	120 €

JOURNEE DU 5 OCTOBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Stade Auxerrois	U13	MORIN	Louise	Demandée le 05/12/2019	120 €
Stade Auxerrois	U13	RAIMOND	Lola	Pas de licence - Introuvable	120 €

JOURNEE DU 16 OCTOBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
FC Diges-Pourrain	U9	BREVILLE	Bastien	Pas de licence 2019 (dernière le 14/10/2018)	120 €

JOURNEE DU 16 NOVEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Auxerre Rosoirs	U13	MOUMNI	RANIA	Demandée le 20/11/2019	120 €
Auxerre Rosoirs	U13	MOUMNI	RAYANE	Demandée le 20/11/2019	120 €

JOURNEE DU 23 NOVEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
GJ Sens	U7	AISSANOU	ILYAS	Pas de licence - Introuvable	120 €

JOURNEE DU 30 NOVEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Toucy	U11	BAILLET	NOLAN	Pas de licence 2019 (dernière le 08/09/2018)	120 €

Participation en équipe supérieure ou inférieure

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

JOURNEE DU 16 OCTOBRE 2019

CLUB	CAT.	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Martin du Tertre	U9	CARUANA	KELIAN	Joueur évoluant en U10	120 €

JOURNEE DU 6 NOVEMBRE 2019

CLUB	CAT.	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
US Vermenton	U13	CHAMPEAUY	Léo	Joueur évoluant en U10	120 €
Avallon FCO	U13	ABIDI SAAD	Mounia	Joueuse évoluant en U17F	120 €

JOURNEE DU 7 DECEMBRE 2019

CLUB	CAT.	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Martin du Tertre	U9	CARUANA	KELIAN	Joueur évoluant en U10	120 €
CLUB	CAT.	MOTIF			AMENDE
St Sauveur	U7	Ayant fait participer plus de 2 joueurs évoluant en catégorie supérieure			120 €

Éducateurs non renseignés sur les feuilles de plateaux

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 8.1) :

DATE	CLUB	CATEGORIE	MOTIF	AMENDE
05/10/2019	Aillant SF 2	U11	Pas renseigné	30 €
05/10/2019	AS Montoise	U11	Pas renseigné	30 €
12/10/2019	ES Héry 2	U11	Pas renseigné	30 €
12/10/2019	St Sérotin	U11	Pas renseigné	30 €
12/10/2019	Stade Auxerrois	U11	Pas renseigné	30 €
09/11/2019	AS Chablis 1	U11	Pas renseigné	30 €
09/11/2019	St Sérotin	U11	Pas renseigné	30 €

09/11/2019	SC Malay le Grand	U11	Pas renseigné	30 €
09/11/2019	US Joigny 2	U11	Pas renseigné	30 €
30/11/2019	CSP Charmoy	U11	Pas renseigné	30 €
30/11/2019	FC Chevannes F	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	FC Paron	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	FC Champs/Yonne	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	FC Pont/Yonne	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	US Joigny 2	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	US Joigny 3	U11	Pas renseigné	30 €

Éducateurs non renseignés sur Footclubs / site du District

Le Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes /5.34)

CLUBS	CATÉGORIE	NON RENSEIGNÉES FOOTCLUBS	NON RENSEIGNÉES SITE DISTRICT	AMENDE
Bussy En Othe	Responsable loisir (convivialité)	X	X	35 €
Champignelles	Responsables seniors	X	X	35 €
Champlost	Responsable seniors	X	X	35 €
Etivey	Responsable seniors	X	X	35 €
AS Serein	Responsable féminines	X	X	35 €
Asquins-Montillot	Responsable foot animation ou jeunes /seniors	X	X	35 €
Seignelay	Responsable féminines/ président/trésorier	X	X	35 €
Portugais St Florentin	Responsables seniors	X	X	35 €
St Valérien	Responsable foot animation ou jeunes / seniors	X	X	35 €
Tanlay	Responsable seniors	X	X	35 €

Le Comité de Direction décide de sursoir à l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes /5.34) de 35 € pour les clubs ci-dessous, si ceux-ci renseignent leurs éducateurs dans la bonne rubrique sur Footclubs, à savoir dans la partie « membres du club », au 15 janvier 2020 :

CLUBS	CATÉGORIE	NON RENSEIGNÉES SITE DISTRICT	RENSEIGNÉES FOOTCLUBS (partie éduc. et non partie membres)
Auxerre Sp Citoyens	Responsable seniors	X	X
Auxerre Aigles	Responsable seniors	X	X
IP Bléneau	Responsable foot animation ou jeunes	X	X
Flogny La Chapelle	Responsable jeunes	X	X
Av.S Du Serein	Responsables seniors/ jeunes / loisir	X	X
Malay Le Grand	Responsable seniors	X	X
Serein HV	Responsable seniors	X	X
US Ravières	Responsable seniors (masc./féminines)	X	X
Saint Sauveur	Responsables seniors/ jeunes / féminines	X	X
St Martin du Tertre	Responsable foot animation ou jeunes / seniors	X	X
Soucy Thorigny	Responsable foot animation ou jeunes / seniors	X	X
Saint Bris	Responsable seniors	X	X
FC Florentinois	Responsable seniors	X	X

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

5. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;
- 20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;

- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget

c) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Le Président rappelle l'ensemble du Comité de Direction les décisions prises lors de la réunion de la commission Finances et Partenariats du 24 octobre 2019, à savoir :

- Toutes commissions faisant des réunions doivent obligatoirement établir un procès-verbal (public ou interne), faute de quoi aucun remboursement de frais ne sera effectué ;
- Que les feuilles de remboursements des frais doivent être impérativement envoyées 30 jours après la réunion, signées par le Président de la Commission, faute de quoi ils ne seront pas remboursés.

6. Rapport des commissions

a) Commission Départementale d'Arbitrage

Les faits marquants de cette première partie de saison auront été :

- Le stage de rentrée organisé à Appoigny le matin pour la partie physique (avec au passage, une ébauche des tests physiques qui vont devenir obligatoire dès la prochaine saison) avec un repas pris en commun sur les installations du club. L'après-midi avait lieu la théorie au centre de formation de l'AJA avec présentation des modifications des lois du jeu et le traditionnel test écrit de rentrée.
- Le recyclage des arbitres auxiliaires, une formation de nos arbitres futsal, une formation de candidats arbitre sur 3 samedis en octobre sur les installations de l'AJA, avec cette année un niveau assez faible.
Un questionnaire en cours pour nos arbitres de District, jusqu'à début janvier 2020.
- Le point négatif de ce début de saison est l'agression physique d'un arbitre de district en D1 ; la réaction du district, de la CDA et de l'UNAF a été immédiate. Le club ayant pris ses responsabilités, la CDA restera vigilante sur la sanction prise à l'encontre de l'agresseur.
- Pour des raisons de contraintes budgétaires, il a été décidé d'effectuer seulement deux réunions plénières et de limiter les frais en terme de kilomètres des observateurs d'arbitres.
- Une prochaine session de formation à l'arbitrage se déroulera les 11, 18 et 25 janvier 2020, réservée en priorité aux féminines et complétée par des arbitres masculins en cas de places disponibles.
- Mardi 17 décembre 2019, le Directeur Technique Régional en Arbitrage (DTRA), Clément TURPIN, est venu rencontrer le Président du District et le Président de la CDA afin de faire un point d'étape sur l'arbitrage départemental (effectifs, formations, référents...) et évoquer les projets en cours au sein des commissions départementale et régionale. Laurent KLIMCZAK, Président de la CRA les aura rejoints afin de clore cette réunion de travail sur les échanges entre l'instance régionale et notre CDA.
- Le Président, le Comité de Direction et la CDA remercient la CRA pour leur dotation.

b) Commission de Discipline

La commission de discipline s'est réunie à 16 reprises depuis le début de la saison. Elle compte 10 membres qui se répartissent les réunions à tour de rôle. Un vice-président a été nommé en la personne de Bernard TURPIN.

Deux instructeurs ont été trouvés pour compléter cette commission, Stéphane PRIEUR et Benjamin GRÉGOIRE.

Il y a eu 5 auditions avec des décisions qui n'ont fait l'objet d'aucun appel de la part des clubs sanctionnés, avec des suspensions de 10 mois pour la plus élevée.

Trois dossiers disciplinaires ont fait l'objet d'un appel.

Deux dossiers ont été envoyés à l'instruction, dont un en cours avec l'agression physique d'un arbitre, l'autre pour des menaces après match entre joueurs.

La commission s'est formée avec l'aide de Christophe FESSLER, juriste de la ligue, le samedi 19 octobre dernier.

La commission de discipline encourage les clubs à leur fournir des rapports dès qu'un problème disciplinaire intervient sur un terrain, afin de leur permettre de prendre une décision juste dans son ensemble, lorsque les rapports de toutes les parties sont parvenus au plus tard la veille de la réunion au secrétariat du district.

Mail d'un éducateur du club d'Auxerre SC demandant clémence sur une décision disciplinaire à l'encontre d'un de leur joueur, et d'accorder une sanction éducative à type de TIG, en le faisant arbitrer des rencontres, et des actions sur l'arbitrage pour le parcours du PEF :

- Le Comité de Direction a pris note du courriel de l'éducateur du club d'Auxerre SC non envoyé avec la boîte mail officielle du club ;
- Transmet la demande à la Commission de Discipline pour décision.

c) Commission Départementale de Féminisation

Octobre rose : La Présidente dresse un bilan positif de cette manifestation. La vente de tickets de tombola a rapporté 415.50 € (368 € la saison précédente). Le District a apporté sa contribution et a ramené la somme de la tombola à 500 €. Cette somme a été reversée à la ligue contre le cancer, le samedi 9 novembre 2019, à l'amphithéâtre du « 89 », lors de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, en présence des Docteurs TCHERAKIAN et CORNÉLIS.

Petit bémol de cette journée : la commission n'a pas eu la possibilité de faire une manifestation autour du football féminin.

Manifestation de la saison 2019/2020

➤ La journée de la femme :

La journée de la femme aura lieu le samedi 21 mars 2020 au stade d'Appoigny. La thématique de cette journée retenue est : « une licenciée amène une non licenciée ». Elle concernera toutes catégories confondues (dirigeantes, déléguées, éducatrices, joueuses, arbitres.....) ainsi que les dirigeants/éducateurs en charge d'une équipe féminine.

➤ Le Challenge Féminin :

Reconduit pour la saison 2020 et ouvert à tous les clubs, avec des thèmes bien précis :

- Nombre nouvelles licenciées F

- Formation Animatrice, Arbitre et Dirigeantes,
- Participation à la Journée de la femme (après midi et soir),
- Organisation promotionnelle féminin,
- Création d'une équipe féminine,
- Création du Slogan/Photo pour la journée de la femme

d) Commission Technique

Bruno BILLOTTE présente le compte rendu de la première phase de la DTJ ([Annexe 1](#))

7. Questions/Informations diverses

- Le Président demande à la C.D.A et aux responsables jeunes arbitres un état des lieux concernant les désignations de ces derniers.
- Demande de précisions de Patrick SABATIER concernant l'Assemblée Générale électorale prévue en octobre 2020, et la procédure pour faire voter les nouveaux règlements pour démarrer la saison en juillet 2020 : si des textes importants devaient être modifiés dans nos règlements District par les clubs, il y aurait lieu de convoquer une AG à cet effet. A ce jour, nos statuts et règlements sont en adéquation avec les règlements généraux de la F.F.F et les dernières modifications réglementaires votées en AG fédérale concernent principalement la labellisation. Le Président indique que la réécriture de l'ensemble des règlements de notre District a été un travail fastidieux de la commission S.R.O.C de notre District la saison dernière et il souhaite ne pas modifier chaque saison ces règlements District.
- Le Président informe les membres du Comité de Direction de la démission d'Éric FRÉMION pour des raisons professionnelles. Éric FREMION fait part au Comité de Direction de ses nouvelles responsabilités professionnelles ne lui permettant plus d'assurer ses missions au sein du District. Le Comité de Direction le remercie pour les services rendus au sein du District de l'Yonne de Football et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

8. Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 20 février 2020 à 19 heures

--

Séance levée à 22H30

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire générale

Florence BRUNET

PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE DU 8 JANVIER 2020

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET.

Membres présents : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUESSE.

1. Dossiers

Courrier du club d'Avallon FCO concernant une décision de la Commission Technique (PV 183 CT 24 du 17/12/2019)

Le bureau du Comité de Direction se déclare incompétent pour déroger aux règlements régionaux, et particulièrement à l'article 59 (Championnat U15 IS).

Le bureau du Comité de Direction mentionne que la Commission S.R.O.C de la Ligue en sa réunion du 18/12/2019 a mentionné que les conditions d'accession en Inter-Secteurs doivent "...faire l'objet d'une application stricte, ...".

Reprise de dossier en retour de Commission d'Appel (PV 189 Appel 6 du 16/12/2019)

Match 51389.1 du 17/11/2019 : Mont St Sulpice 3 - Auxerre Sports Citoyens 2 / D4 groupe B

Le bureau du Comité de Direction prend note de la décision de la commission d'appel disciplinaire.

Attendu que le club du Mont St Sulpice reconnaît une erreur de saisie sur la FMI,

Attendu que le délégué mentionné sur la FMI a quitté ses fonctions en cours de rencontre et remplacé par une autre personne non inscrite sur la FMI,

Vu les dispositions de l'article 24 du règlement des championnats Seniors du District de l'Yonne de Football : Fonctions du délégué : alinéa B -définition des généralités : « *Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif. Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du district de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet* »,

Attendu qu'il en ressort que le match s'est joué en partie sans délégué inscrit sur la FMI,

Par ce motif, le bureau du Comité de Direction donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mont St Sulpice 3 au bénéfice de l'équipe d'Auxerre SC 2 ; score : Mont St Sulpice 3 = 0 but, -1 pt – Auxerre SC 2 = 3 buts, 3 pts.

2. Clubs en non-activité

Conformément à l'article 40 des R.G de la F.F.F., le District de l'Yonne de Football demande à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de bien vouloir déclarer les clubs cités ci-dessous en non activité étant donné qu'ils n'ont pas engagé d'équipe en compétition officielle.

- 564033 - Association en avant Auxerre
- 531720 - AS Etaiienne
- 538304 - US Druyes les belles Fontaines
- 540616 - Alliance Nord 89
- 552613 - FC Egriselles le Bocage
- 553836 - AS Larochoise
- 554054 - AJ Villeneuvienne de Football
- 580595 - Olympique d'Auxerre
- 581521 - AM. S de Domats
- 582060 - FC Villeneuve-la-Guyard
- 590467 - A. des jeunes de Chéroy

Le Président

Christophe CAILLIET